

L'Onu souhaite-t-elle que la France adopte la charia ?

UNE MISE AU PILORI INADMISSIBLE

La France a été clouée au pilori les mercredi 11 et jeudi 12 août par les « experts » du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (CERD). Pour estimer leurs leçons de morale à leur juste valeur, on rappellera la composition de ce comité Théodule élu par personne :

M. Nourredine Amir (Algérie), M. Alexei S. Avtonomov (Fédération de Russie), M. José Francisco Cali Tzay (Guatemala), Mme Anastasia Crickley* (Irlande), Mme Fatimata-Binta Victoire Dah (Burkina Faso), M. Régis de Gouttes (France), M. Ion Diaconu (Roumanie), M. Kokou Mawuena Ika Kana Dieudonné Ewomsan (Togo), M. Huang Yong'an (Chine), M. Anwar Kemal (Pakistan), M. Gün Kut* (Turquie), M. Dilip Lahiri (Inde), M. José Augusto Lindgren Alves (Brésil), M. Pastor Elías Murillo Martínez (Colombie), M. Chris Maina Peter (Tanzanie), M. Pierre-Richard Prosper (États-Unis), M. Waliakoye Saidou* (Niger) et M. Patrick Thornberry (Royaume-Uni).

La politique française envers les minorités était passée au crible dans le cadre de l'examen périodique des pays ayant ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965.

Habituellement très technique, le débat a pris un tour politique après les annonces de ces dernières semaines du chef de l'Etat, qui a réclamé la déchéance de la nationalité française pour meurtre de policier ou pour polygamie, lancé l'évacuation de camps illégaux de Roms et fustigé les cas de délinquance dans cette population d'origine roumaine et bulgare ainsi que parmi les gens du voyage.

La délégation française a présenté en réponse un rapport

énumérant les mesures mises en place depuis son dernier examen devant le CERD en 2005, et annoncé le lancement très attendu d'un plan national de lutte contre le racisme. Cette annonce, saluée par les 18 experts du comité, n'a cependant pas amoindri une salve de critiques virulentes..

La France est confrontée à une «recrudescence notable du racisme et de la xénophobie», a affirmé l'expert togolais Kokou Ewomsan.

Concernant les gens du voyage, Waliakoye Saidou (Niger) a critiqué le système d'attribution de visa de circulation tous les trois mois : «Le carnet de circulation nous rappelle l'époque de Pétain», a-t-il affirmé sans rire.

La question du renvoi des Roms, dont plus de 40 camps illégaux ont été démantelés en 15 jours, a été évoquée à plusieurs reprises (on suppose que Monsieur l'expert roumain n'aura pas manqué de proposer de reprendre ceux qui viennent de son pays, et d'indiquer quelles mesures la Roumanie envisage pour leur offrir un sort meilleur qu'en France).

Sur la déchéance de la nationalité, le Turc Gun Kut a déclaré : «Je ne comprends pas ce que c'est qu'un Français d'origine étrangère» et «je me demande si cela est compatible avec la Constitution» (sans doute se croit-il juge constitutionnel en France pour se demander ainsi ce qui est compatible avec notre constitution).

Pour le rapporteur de la session, l'Américain Pierre-Richard Prosper, «ce qui manque en France, c'est une vraie volonté politique». (et ce qui manque aux Etats-Unis, c'est la modestie de se tenir à sa place).

Pierre Lellouche, a publié jeudi 12 août 2010, un communiqué disant que « la France est un Etat de droit rigoureusement respectueux des droits de l'homme ».

« Qu'il s'agisse de notre politique de sécurité, de la lutte contre l'immigration clandestine et les trafics d'êtres humains, ou de l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public , précise Pierre Lellouche dans son communiqué, toutes ces politiques actuellement menées par le gouvernement français ne visent précisément qu'à garantir les

libertés publiques, et notamment l'égalité des droits des femmes, à protéger les plus vulnérables contre les trafics d'êtres humains et à préserver le premier des droits de l'homme, qui est le droit à la sécurité ».

Quant au refus de la France de reconnaître spécifiquement le droit des minorités dans sa législation, la délégation a expliqué qu'une telle reconnaissance était incompatible avec l'un des principes fondamentaux de notre Constitution, l'égalité de traitement pour tous.

Le CERD devrait adresser une série de recommandations à la France le 27 août

Les zassoces bien-pensantes sont ravies.

Une fois n'est pas coutume, l'UMP a répondu vertement :

Interrogé sur RTL, Dominique Paillé s'est dit « surpris par l'attitude de ce comité » et notamment « sa composition », « avec des gens qui viennent de pays qui ne respectent absolument pas les droits de l'Homme ».

De son côté, le député UMP du Nord Christian Vanneste a estimé sur France Info que la « constitution même » de ce comité « le rend suspect »: « tous les pays qui en font partie ne sont pas des exemples de démocratie vivante ni des exemples du respect des minorités: l'Algérie, la Russie, la Roumanie, qui traitent très mal les Roms chez eux – il faut voir dans quel état ils sont lorsqu'ils viennent chez nous ».

Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée, a affirmé que : « C'est un montage pur et simple. L'ONU ne critique pas la France. Il y a un comité qui réfléchit et des personnes qui se sont exprimées à titre individuel. Le comité, lui, rendra son avis le 27 août ».